

DU CHLORAL.

Rapport fait à la Société de médecine de Lyon, au nom d'une Commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours de 1871 ;

Par M. DESGRANGES, rapporteur.

La Société de médecine, dès les premières publications sur le chloral, comprenant l'importance que ce produit pouvait prendre en thérapeutique, jugea convenable d'y attirer l'attention et d'en faire le sujet d'un concours

L'espoir de la Société n'a pas été déçu ; deux mémoires ont répondu à son appel ; preuves que les travaux scientifiques, momentanément suspendus chez nous, reprennent leurs cours, malgré les perturbations jetées dans le pays. Deux mémoires, c'est peu quant au nombre ; c'est beaucoup s'ils ont de la valeur.

Or, sur ce point, que la Société se rassure ; les travaux qu'elle a reçus sont remarquables et dignes de récompenses.

Mais je dois dire tout de suite que le mémoire No. 1, avec cette épigraphe : " La science procure à l'homme les satisfactions les plus vraies et les plus nobles, " doit être mis hors de concours. Les auteurs se sont fait connaître par la présentation de ce travail à l'Institut et sa publication dans le *Journal d'anatomie et de physiologie* du professeur Robin. (N^o 6, Novembre et Décembre 1871, page 570.)

Le manuscrit et la publication sont une œuvre unique ; mêmes idées, mêmes recherches, mêmes phrases : tout se retrouve dans le journal, sauf quelques détails d'expériences retranchés probablement par la rédaction.

Il est donc démontré que MM. Byasson et Follet, de Paris, sont les auteurs du mémoire No. 1 ; par conséquent, le débat est fermé pour eux avant d'avoir été ouvert. C'est dommage, car ce travail se recommande par une science de bon aloi, et l'intérêt qu'il inspire est soutenu par l'étude comparative de quatre composés voisins : le chloral, le trichloracétate de soude, le chloroforme et le formiate de soude.

Est-ce par inadvertance que MM. Byasson et Follet ont publié un mémoire adressé à votre compagnie ? Dans cette hy-